

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03227

Numéro SIREN : 821 430 410

Nom ou dénomination : 100 S

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2024 sous le numéro de dépôt 955

gss

100 S

n° de
dépôt



Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 24, rue des Réservoirs, 78000 VERSAILLES
821 430 410 RCS VERSAILLES

18 JAN. 2024

Christophe MARCHAND

n° d'a
cte

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -30 517 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -30 517 euros

Report à nouveau antérieur : -177 960 euros

Au compte "report à nouveau"
S'élevant ainsi à -208 477 euros -30 517 euros

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

*Certifié conforme
Le Président
Christophe MARCHAND*

(1)

BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>100s</u>		<u>1 2</u>				
Adresse de l'entreprise <u>24 rue des Réservoirs 78000 VERSAILLES</u>		<u>1 2</u>				
Numéro SIRET * <u>8 2 1 4 3 0 4 1 0 0 0 1 8</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>13 1 12 20 2 2</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA	BB	CC		
IMMORALISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	<i>Cahier Coupées</i>		
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	<i>Signature</i>		
Terrains		AN	AO			
Constructions		AP	AQ			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS			
Autres immobilisations corporelles		AT	155 170	AU 144 213 10 957		
Immobilisations en cours		AV		AW		
Avances et acomptes		AX		AY		
IMMORALISATIONS FINANCIERES (A)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	25 000	CV 25 000		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	180 170	BK 144 213 35 957		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
	Autres créances (3)	BZ	CA 41 352	41 352		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG 3 794	3 794		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
TOTAL (III)		CJ	45 146	CK 45 146		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	225 316	1A 144 213	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
	Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(2)

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		100s	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	4 000..)	DA 4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,)		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC)
	Réserve légale (3)		DD
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF)
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG)
	Report à nouveau		DH (177 960)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI (30 517)
	Subventions d'investissement		DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK
		TOTAL (II)	DL (204 477)
	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées		DN
		TOTAL (II)	DO
	Provisions pour risques		DP
DETTES (4)	Provisions pour charges		DQ
		TOTAL (III)	DR
	Emprunts obligataires convertibles		DS
Compte régul.	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV 274 579
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX
	Dettes fiscales et sociales		DY
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
	Autres dettes		EA 11 000
	Produits constatés d'avance (4)		EB
		TOTAL (IV)	EC 285 579
RENOVIS	Ecarts de conversion passif *		ED
		(V)	EE 81 103
	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}		1C 1D 1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG 285 579
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		100s	Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
Ventes de marchandises *		FA	FB	FC
Production vendue	biens *	FD	FE	FF
	services *	FG	FH	FI
Chiffres d'affaires nets *		FJ	FK	FL
Production stockée *				FM
Production immobilisée *				FN
Subventions d'exploitation				FO
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP
Autres produits (1) (11)				FQ
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
Variation de stock (marchandises)*				FT
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX
Salaires et traitements *				FY
Charges sociales (10)				FZ
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA 30 517
		- dotations aux provisions		GB
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
Autres charges (12)				GE
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 30 517
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG (30 517)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III) GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV) GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Définitions positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
	Total des produits financiers (V)			GP
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	Définitions négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
	Total des charges financières (VI)			GU
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW (30 517)

(RENOVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		100s	Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX) HJ	
Impôts sur les bénéfices *			(X) HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 30 517	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN (30 517)	
RENOVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont { produits de locations immobilières		HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G
	(3)	Dont { – Crédit-bail mobilier * – Crédit-bail immobilier		HP HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5 A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

100s

ANNEXE

page 1

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Édité le 15/01/2024

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 81 102,79 E.

Le résultat net comptable est une perte de 30 516,90 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/01/2024 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

100s

ANNEXE

page 2

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Édité le 15/01/2024

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRÉSENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

100s

ANNEXE

page 3

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Édité le 15/01/2024

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

100s

ANNEXE

page 4

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Édité le 15/01/2024

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 180 170 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	155 170			155 170
Immobilisations financières	25 000			25 000
TOTAL	180 170			180 170

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 144 213 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	113 697	10 080		144 213
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	113 697	10 080		144 213

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.bureau & informatique	155 170	144 213	10 957	de 3 à 5 ans
TOTAL	155 170	144 213	10 957	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 41 352 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	41 352	41 352	
TOTAL	41 352	41 352	

100s

ANNEXE

page 6

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Édité le 15/01/2024

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 4 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 285 579 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	274 579			
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	11 000			
Produits constatés d'avance				
TOTAL	285 579			

100s

ANNEXE

page 7

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Édité le 15/01/2024

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

100 S

Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 24, rue des Réservoirs, 78000 VERSAILLES
821 430 410 RCS VERSAILLES

**RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Il n'a été dégagé aucun chiffre d'affaires durant cet exercice.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

La tendance enregistrée devrait s'inverser sur le prochain exercice.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 euros contre 0 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 0 euros contre 3 089 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 30 517 euros contre 30 517 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 30 517 euros contre 33 606 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -30 517 euros contre -33 606 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 0 euros (0 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à -30 517 euros contre -33 606 euros pour l'exercice précédent.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé contre 0 euros pour l'exercice précédent

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par une perte de -30 517 euros contre une perte de -30 406 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 81 103 euros contre 111 620 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de -30 517 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -30 517 euros

Report à nouveau antérieur : -177 960 euros

Au compte "report à nouveau"
S'élevant ainsi à -208 477 euros -30 517 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -204 477 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Nous vous rappelons que la collectivité des associés, consultée en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, du fait des pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, a décidé, suivant décision extraordinaire prise en date du 31 octobre 2021, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Nous vous indiquons qu'il résulte du bilan de l'exercice social clos au 31 décembre 2022, soumis à votre approbation, que les capitaux propres de la Société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à VERSAILLES

Le 13 juin 2023

Christophe MARCHAND
Président